

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : (800) 663-6965

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 27 septembre 2024

Numéro d'inspection : 2024-1471-0005

Type d'inspection :

Plainte
Incident critique
Suivi

Titulaire de permis : Extendicare (Canada) Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Extendicare Maple View of Sault Ste. Marie, à Sault Ste. Marie

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 9-12 septembre 2024.

L'inspection concernait :

- un dossier concernant la tolérance zéro en matière de mauvais traitements et de négligence;
- un dossier concernant des allégations de négligence;
- un dossier concernant un incident lié à la médication qui a entraîné un préjudice;
- un dossier concernant une chute.

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordonnance n° 001 de l'inspection n° 2024-1471-0004 relative au

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : (800) 663-6965

paragraphe 25 (1) de la LRSLD (2021).

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette

inspection :

Services de soins et d'assistance aux résidents

Gestion des médicaments

Prévention et contrôle des
infections

Prévention des abus et
négligences

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Prévention et gestion des chutes

Problème de conformité n° 001 Avis écrit aux termes de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021).

Non-respect du : paragraphe 54 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Prévention et gestion des chutes

Par. 54 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que le résident qui fait une chute fasse l'objet d'une évaluation et à ce que, si l'état ou la situation du résident l'exige, une évaluation postérieure à sa chute soit effectuée au moyen d'un outil d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément pour les chutes. Paragraphe 54 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22.

Article 11 du Règl. de l'Ont. 66/23.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce qu'après une chute, le résident qui

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : (800) 663-6965

a chuté fasse l'objet d'une évaluation postérieure à sa chute au moyen d'un outil d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément pour les chutes.

Justification et résumé : Un résident a fait une chute et un membre du personnel infirmier autorisé l'a évalué et a déterminé qu'il n'était pas blessé. Cependant, le membre du personnel infirmier autorisé n'avait pas utilisé un instrument d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément pour les chutes.

Le directeur des soins infirmiers (DSI) a confirmé qu'un membre du personnel infirmier autorisé n'avait pas terminé la procédure de gestion postérieure à la chute du résident conformément à la politique du foyer.

Toutefois, le risque et l'incidence étaient faibles pour le résident lorsqu'un membre du personnel infirmier autorisé n'a pas suivi les procédures d'évaluation postérieure à la chute.

Sources : Rapport du SCI; dossier de soins de santé du résident, y compris les notes d'évolution et les évaluations; dossier d'enquête; politique du programme de prévention et de gestion des chutes; entrevue avec le DSI.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Nord

159, rue Cedar, bureau 403
Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Téléphone : (800) 663-6965